Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

WEPP 2195 Schnelldichtung

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

WEPP 2195 Schnelldichtung

UFI: EC8E-Q0M3-MK03-X89D

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Klebstoff

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Belissimo GmbH
Rue:	Dorfstraße 50
Lieu:	CH-4623 Neuendorf
Téléphone:	044 – 9501525
Interlocuteur:	Dursun Tepe Téléphone: 044 9501525/076 4288813

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33(0)145425959
Tox-Zentrum / Centres Antipoison / Centro Tossicologico Tel. 145 (CH), Tel. +41 (0)44 251 51, 51 (EU) Email: info@toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mentions de danger:
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].
Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
17865-07-5	Propyltriacetoxysilan			1 - <2,5%
	241-816-9		01-2119966899-07	
	Skin Corr. 1B; H314			
64-19-7	acide acétique à ... %			1 - <2,5%
	200-580-7	607-002-00-6		
	Flam. Liq. 3, Skin Corr. 1A; H226 H314			
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4]			0,01 - <0,1%
	209-136-7	014-018-00-1		
	Repr. 2, Aquatic Chronic 1; H361f H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
17865-07-5	241-816-9	Propyltriacetoxysilan	1 - <2,5%
	par voie orale: DL50 = 1460 mg/kg		
64-19-7	200-580-7	acide acétique à ... %	1 - <2,5%
	par voie orale: DL50 = 3310 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 90 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - < 90 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 25		
556-67-2	209-136-7	octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4]	0,01 - <0,1%
	Aquatic Chronic 1; H410: M=10		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre d'extinction
Jet d'eau pulvérisée
mousse résistante à l'alcool

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

Eloigner le produit de la zone d'incendie.
Evacuation de la chaleur pour éviter une élévation de la pression.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante.
Eloigner toute source d'ignition.
Veiller au retour de flamme.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Pour les secouristes

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
Ne pas ouvrir les récipients de force.
Précaution! Récipient sous pression.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.
Retour de flamme sur longue distance possible.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-19-7	Acide acétique	10	25		VME (8 h)	
		20	50		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
17865-07-5	Propyltriacetoxysilan		
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	6,05 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,11 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,05 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	85,39 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	21,06 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
17865-07-5	Propyltriacetoxysilan	
Eau douce		0,02441 mg/l
Eau de mer		0,002441 mg/l
Sédiment marin		0,001457 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10,55 mg/l
Sol		0,00336 mg/kg

Conseils supplémentaires

aucune Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

8.2. Contrôles de l'exposition






Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection des mains

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile)
Epaisseur du matériau des gants: >= 0,7mm
Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière .
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire .
Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A/P2

Appareil filtrant combiné blanc / marron

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	gris	
Odeur:	Acide acétique	
Viscosité cinématique:		>21 mm²/s
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		Non miscible
Densité:		1,03 g/cm³

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: 0%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Information supplémentaire

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l; ATE (inhalation gaz) > 20000 ppm

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
17865-07-5	Propyltriacetoxysilan				
	orale	DL50 1460 mg/kg			
64-19-7	acide acétique à ... %				
	orale	DL50 3310 mg/kg	Rat	GESTIS	

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
17865-07-5	Propyltriacetoxysilan						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	251 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	73 mg/l	72 h	Scenedesmus suspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	62 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
64-19-7	acide acétique à ... %						
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	65 mg/l	48 h	Daphnia magna	Janssen et al	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
64-19-7	acide acétique à ... %	-0,17

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances PBT énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].
Le mélange contient les suivantes substances remplissant les critères pour les substances vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4].

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.2



Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	3
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.2



Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.2



Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, NON-FLAMMABLE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.2



Dispositions spéciales:	A98 A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):
octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4]

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: 2,5%

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)